60 000 fidèles traditionalistes en France?





Article rédigé par Le Salon Beige, le 05 juillet 2021

Source [Le Salon Beige] <u>La Nef</u> a consacré son dossier d'été aux "Tradis". L'un des articles, réalisé par Pierre Louis, tente de compter le nombre de fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain.

On compte en France environ 250 lieux de culte, d'inégale importance, offrant régulièrement la liturgie selon la forme extraordinaire. La moitié sont tenus par des prêtres diocésains (dont un certain nombre issus de communautés traditionnelles) et l'autre par des prêtres appartenant à des communautés traditionnelles (principalement la Fraternité Saint-Pierre et l'Institut du Christ Roi), qui s'occupent ainsi de plus de deux-tiers des fidèles.

Chaque diocèse a été interrogé sur le nombre de pratiquants et seuls 4 n'ont pas répondu : Viviers (où aucune messe n'est célébrée), Châlons-en-Champagne (aucune messe), Langres (aucune messe) et Amiens. Par conséquent, les chiffres qui sont présentés ne mentionnent pas le nombre de catholiques qui souhaiteraient assister à la forme extraordinaire mais qui ne le peuvent pas en raison de l'éloignement géographique (il y a parfois une seule messe pour tout un diocèse). La Nef estime ces fidèles invisibles à environ 10 000 et souligne qu'il manque environ une centaine de lieux de messe. Dans ses nombreux sondages, Paix Liturgique (qui n'a pas été interrogé dans ce numéro, ce qui aurait permis de confronter ces chiffres) avait constaté que ce sont environ 30% des pratiquants qui souhaiteraient assister à cette forme. Enfin, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X n'a pas répondu à l'enquête de La Nef. Une étude estimait le nombre des fidèles de la FSSPX à 35 000 en France, ce qui serait toujours d'actualité.

Voici la synthèse de La Nef:

Représentant environ 4 % des pratiquants (7 % en y ajoutant les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X), les traditionalistes sont une petite minorité de l'Église qui est en France. En outre, ils se répartissent dans les diocèses selon une grande diversité: s'ils sont bien présents en quelques endroits (15 % dans le diocèse de Ver- sailles, 12 % dans le diocèse de Carcassonne, 11 % dans les diocèses d'Avignon ou de Laval, 10 % dans celui de Toulon), ils sont quasi-inexistants ou tout du moins invisibles dans d'autres (Viviers, Châlons-en-Champagne, Langres, Amiens, etc.). Avec les chiffres donnés ci-contre, chaque diocèse pourra en calculer l'exacte proportion.

Cette grande disparité repose non seulement sur l'importance de la demande (on le voit par exemple avec le diocèse de Versailles), mais aussi sur le nombre de lieux dédiés à cette liturgie (celui de Toulon avec une quinzaine d'offres est atypique). Mais inversement, cela signifie aussi, spécialement dans les diocèses peu pourvus en lieux de messe traditionnelle, qu'une proportion non négligeable de fidèles tradis ne sont pas comptabilisés dans notre étude car n'ayant pas de lieu à proximité. Ils se rabattent alors soit vers les paroisses soit, dans une moindre proportion, vers la Fraternité Saint-Pie X. À combien peut-on estimer ces fidèles? Il est difficile de le dire. Aujourd'hui, il manque probablement une centaine de lieux (à peu près un par diocèse) pour environ 10000 personnes qui pourraient être intéressés (2). Ainsi, compte tenu de cette

Liberte Politique

frange non répertoriée, il ne semble pas déraisonnable d'estimer l'ensemble des fidèles tradis en France à environ 60000.

Dans un article sur l'accueil des traditionalistes dans les diocèses, Christophe Geffroy revient sur la synthèse de la Conférence des évêques de France et souligne :

La conclusion de la synthèse de la CEF est contestable lorsqu'elle estime que le motu proprio Summorum Pontificum « ne porte pas les fruits attendus »: cette conclusion est d'autant plus surprenante que ce texte reconnaît qu'il a conduit à une « situation apaisée ». Sans doute est-ce insuffisant et beaucoup de progrès sont encore à faire, mais n'est-ce pas un fruit déjà très appréciable ? D'autant plus que nous espérons avoir montré ici que plusieurs autres conclusions négatives de cette synthèse étaient à relativiser. La seule voie constructive nous semble donc de continuer sur le chemin tracé par Benoît XVI dans Summorum Pontificum et dans l'esprit de la lettre aux évêques qui l'accompagnait. C'est pourquoi la réforme annoncée de ce motu proprio pour en restreindre la portée apparaît incompréhensible. Attendons de voir ce qu'il en sera...